Fachhochschule Nordwestschweiz
Hochschule für Soziale Arbeit

HETSL | Hes·so

Journée annuelle 2025 de l'ASPS : Cash-for-Care ?

Atelier A

Une rémunération juste des prestations du care comme pas supplémentaire en direction du Cash-for-Care ?

Prof. Valérie Hugentobler, HETSL | HES-SO
Prof. Carlo Knöpfel, FHNW

Berne, 5 novembre 2025

Pourquoi avons-nous besoin d'une vision globale de l’accompagnement des personnes âgées ?

Parce que les changements dans notre société l'exigent !

Changement démographique

- De plus en plus de personnes vivent plus longtemps (double mouvement).
- Le nombre de personnes très âgées augmente considérablement.
- Le processus de fragilisation au « quatrième » âge s'allonge (le besoin en accompagnement précède le besoin d'assistance, qui précède le besoin en soins).
- Un nombre croissant de retraité·es n'ont pas d'enfants.

Changement social

- Les familles sont de plus en plus réduites.
- La distance géographique entre les générations s'accroît.
- La participation des femmes au marché du travail continue d'augmenter.
- L'individualisation, l'autonomie et l'indépendance caractérisent les relations entre les générations.
- Les inégalités sociales intragénérationnelles s'accentuent dans le vieillissement.

Qu'est-ce qu'un bon accompagnement des personnes âgées ?

Prendre le temps !

Trois formes de soutien aux personnes âgées

Les prestations d'aide

- L'aide se caractérise avant tout par son caractère de prestation de services
- la personne nécessitant de l‘aide bénéficie d'un soutien financier
  - par ex. via les prestations complémentaires (en fonction du revenu et de la fortune), l’allocation pour impotent (indépendamment du revenu et de la fortune, selon l'état de santé (fonctionnelle))
- des prestations en nature sont fournies
  - par ex. un déambulateur, des bas de contention, etc.
- Les tâches quotidiennes sont **prises en charge**
  - Tâches pratiques (courses, nettoyage, repas à domicile, service de transport)
  - Tâches administratives (remplir des formulaires, régler des questions financières et juridiques, contacts avec les administrations ou les autorités)

Le travail de soin

- Les soins relèvent principalement du domaine de santé et des soins de base.
- Les moyens déployés se situent entre les pôles santé et maladie.
  - En lien avec la promotion et la prévention en matière de la santé
  - Le soutien aux activités fonctionnelles et physiques de la vie quotidienne (faire sa toilette, s'habiller/se déshabiller, manger, aller aux toilettes, se coucher ou sortir du lit)
  - Le traitement des maladies

L’accompagnement

« L'accompagnement doit permettre aux personnes âgées de maintenir leur **autodétermination** dans l’organisation de leur **quotidien** et favoriser leur **participation sociale**, y compris lorsque des limitations d’ordre physique, psychique et/ou cognitif ne leur permettent plus de le faire de manière autonome.»

Source : OFAS (2023, p. 6) (notre traduction)

Comment rémunérer les proches qui s'accompagne une personne âgée ?

Cash-for-Care !?

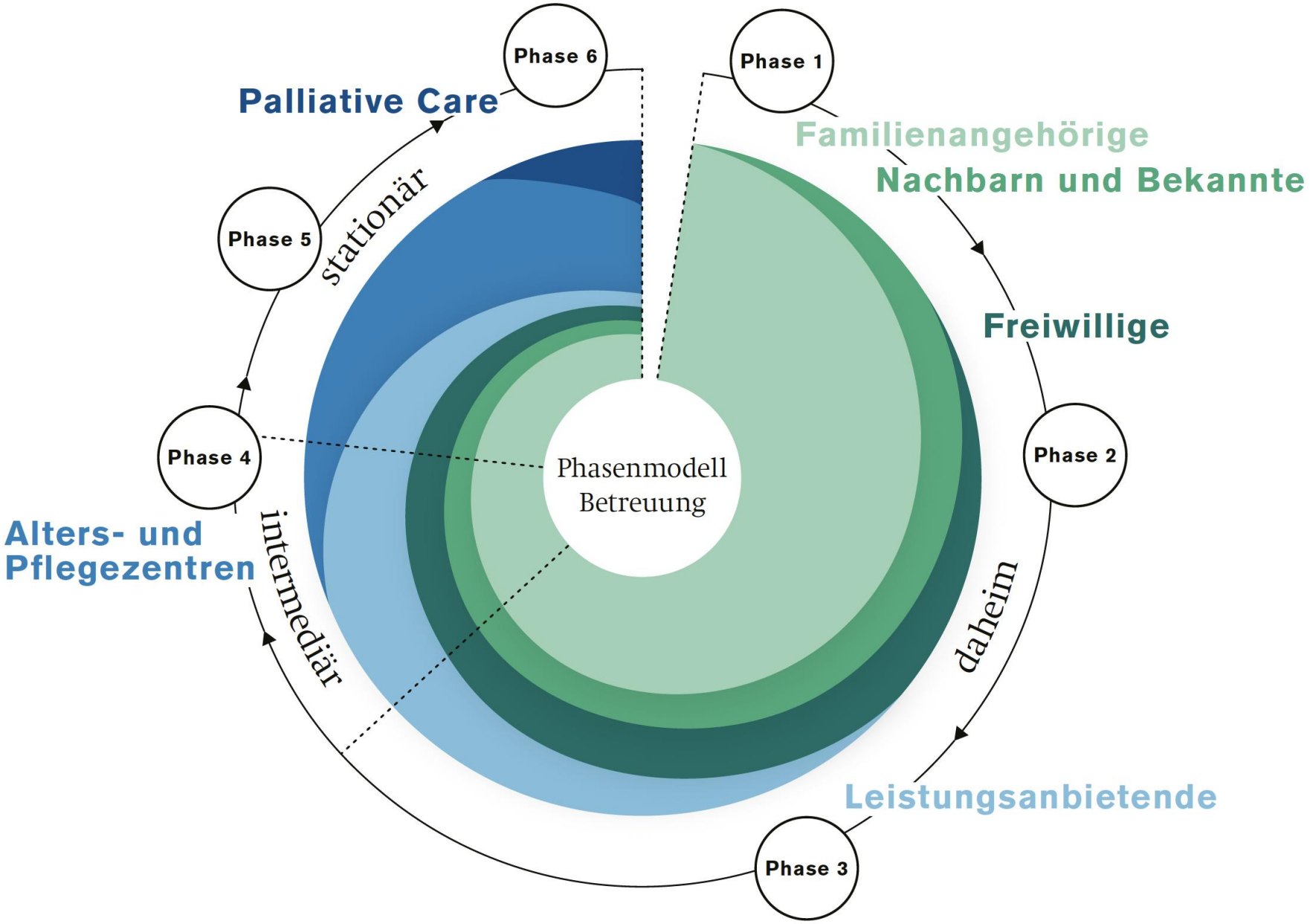
Phase 6
Palliative Care
Phase 1
Familienangehörige
Nachbarn und Bekannte
Phase 5
stationär
Freiwillige
Phase 4
Phasenmodell
Betreuung
Phase 2
Alters- und
Pflegezentren
intermediär
daheim
Leistungsanbietende
Phase 3

Un bon accompagnement des personnes âgées par leurs proches

- Un bon accompagnement à domicile est principalement assuré par les femmes de la famille.
- Un bon accompagnement des personnes âgées vivant à domicile a un effet préventif en favorisant la résilience.
- Un bon accompagnement à domicile permet de réduire les coûts de la santé lorsqu'il est fourni à titre gracieux.
- Un bon accompagnement à domicile n‘est reconnu socialement que par le biais de bonifications pour tâches d‘assistance.

Digression sur les bonifications pour tâches d'assistance : conditions requises

- Accompagnement avant l'âge de référence ouvrant un droit à une rente AVS
- Accompagnement de proches parents
- Distance maximale de 30 km ou temps de trajet maximal d'une heure (pendant 180 jours par an)
- Pour les partenaires : au moins 5 ans sans interruption dans le même ménage
- Aide permanente nécessaire (perception d'une allocation pour impotent)
- Demande annuelle auprès de la caisse de compensation

Digression sur les bonifications pour tâches d'assistance : conditions requises : faible effet

- 10 000 des 2,6 millions de rentes versées comprennent des bonifications pour tâches d'assistance
- En moyenne, les bonifications pour tâches d'assistance s'élèvent à CHF 130 par an

L’accompagnement des personnes âgées doit-il faire l’objet d’une rémunération? Points à débattre (I)

- Analogie avec la rémunération des proches aidant·es (distinction entre soins et accompagnement, ainsi qu'entre proches et professionnel·les)
- Montant de la rémunération correspondant à celui d‘intervenant·es profesionnel·les
- Cadre temporel
- Importance des incitations financières pour la motivation des proches
- Assurance qualité de l'accompagnement grâce à la formation des proches
- Limites de l'accompagnement par les proches (surcharge dans les situations d'accompagnement complexes)

L’accompagnement des personnes âgées doit-il faire l’objet d’une rémunération? Points à débattre (II)

- Financement au-delà de la LAMal (extension de l'allocation pour impotent)
- Financement des prestations d'accompagnement fournies par les proches par le biais des PC
- Financement dans un État social fédéral